Enseignement inclusif – besoins spécifiques

Attestation d’expertise

À faire compléter par le médecin spécialiste, le logopède ou le thérapeute.

Ce document est destiné à une équipe pédagogique restreinte[[1]](#footnote-1), en vue de l’élaboration d’un plan d’accompagnement individualisé d’un(e) étudiant(e)

présentant des besoins spécifiques au niveau de son apprentissage.

A déposer sous pli fermé au Service social et d’accompagnement ou au coordinateur pédagogique du Campus.

Nom et prénom de l’étudiant (e) :

Je soussigné (e) :

Spécialiste en :

Coordonnées complètes (adresse, téléphone, mail)

Atteste par la présente que l’étudiant(e) susmentionné(e) présente le trouble, la pathologie, la déficience ou le handicap suivant :

De manière :

€ Permanente

€ Evolutive

€ Temporaire pour une durée de :

Affirme que le trouble, la pathologie, la déficience ou le handicap, dont est atteint l’étudiant(e), entraîne les difficultés significatives suivantes, dans le cadre de ses études supérieures :

Une dispense de la pratique sportive n’est pas envisageable à partir du moment où elle fait partie intégrante du programme de formation. Pouvez-vous indiquer dans quelle limite le sport ou les différentes filiales du sport peuvent être pratiquées ? Merci. »

Commentaires complémentaires éventuels, recommandations, aménagements sollicités, soutien et aide préconisés :

Fait à le

Signature et cachet du spécialiste

1. Cf. article 458 du Code pénal relatif au secret professionnel et la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l’égard des traitements des données à caractère personnel. [↑](#footnote-ref-1)